

1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute *Action Concourant au Développement des Compétences* (appelé ci-dessous ACTION) implique, pour le **client**, l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente. Est désigné par « client » la personne physique, dans le cadre d'un contrat de formation pour une inscription à titre individuel ou la personne morale qui contracte, par le biais de la signature d'un devis ou d'une convention.

2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont le devis, la convention de formation, le contrat de formation, les *Conditions Générales de Vente* et la facture.

3 - OBLIGATIONS de Rémi LEVY

Rémi LEVY s'engage sur une obligation de moyens et fait diligence pour mettre tout son art et son savoir-faire à l'atteinte des objectifs fixés et des résultats attendus. A l'issue de l'actions concourant au développement des compétences, **Rémi LEVY** remet à chaque participant une Certificat de réalisation ou selon les demandes des OPCO une attestation de présence et de règlement.

4 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Procédures d'inscription

Dès sa demande d'inscription, **Rémi LEVY** fait parvenir au client la convention ou le contrat de l'*ACTION* en double exemplaire, tel que prévu par la loi. Le client s'engage à retourner à **Rémi LEVY** un exemplaire de la convention ou du contrat, signé, dans les plus brefs délais et avant le début de l'intervention.

Cette convention doit être accompagnée du règlement demandé. Si un OPCO règle tout ou partie de la facture, le Client s'engage à effectuer les démarches nécessaires et à fournir à **Rémi LEVY** la preuve de prise en charge.

S'il est une personne physique, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition du contrat. Passé ce délai, il règle à **Rémi LEVY** 30% du prix de la formation sauf stipulation expresse de la part de **Rémi LEVY** (art. 6353-6 et 6353-7 du Code du Travail). L'acompte restera acquis à **Rémi LEVY** si le client renonce à l'*ACTION*.

Formation sur site

En cas d'*ACTION* sur site, le client met à la disposition de **Rémi LEVY** l'équipement adéquat, notamment une pièce équipée pouvant accueillir tous les participants dans des conditions favorables, en fonction du cahier des charges faisant l'objet de la convention. Le Client fait lui-même son affaire de la convocation des participants, sauf accord avec **Rémi LEVY**, et s'assure de leur présence.

5 - PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en TTC. Le prix comprend : le coût pédagogique et technique et les supports de cours. Il ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement, et de repas éventuels des stagiaires. Pour les formations intra-entreprises, une facture est émise à l'issue de l'intervention ou en fin de mois si l'opération se déroule sur plusieurs mois pour les interventions ayant eu lieu pendant ce mois. Le règlement est immédiatement exigible. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le **client** de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal (Code du Commerce Art. L. 441-6 al. 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le **client** qu'elles ont été portées à son débit. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, **Rémi LEVY** se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir et d'en demander le règlement par tout moyen légal.

6 - REGLEMENT PAR UN OPCO

Il appartient au client de faire les démarches nécessaires pour la prise en charge et le paiement de l'*ACTION* par l'OPCO dont il dépend. Le paiement de la facture ne peut en aucun cas être subordonnée à la prise en charge ou la réception d'un paiement par l'OPCO dont dépend le client. En cas de subrogation, le client devra fournir la preuve de l'engagement de l'OPCO de la convention.

7 - CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, et après les 10 jours légaux de rétractation s'il est une personne physique, le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. En cas de recourt à un financement *MonCompteFormation*, les conditions d'annulation sont régies par les Conditions Générales d'Utilisation et les Conditions Particulières Utilisateurs en vigueur à la signature du contrat.

Il est entendu que les sommes payées par le client, au titre d'un dédommagement, ne peuvent être imputées sur la participation au développement des *Actions Concourant au Développement des Compétences*, ni être prises en charge par un quelconque organisme. Toutefois, si **Rémi LEVY** organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des disponibilités, et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

INFORMATIQUE ET LIBERTES ET RGPD

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le **client** à **Rémi LEVY** en application et dans l'exécution des commandes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de **Rémi LEVY** pour les besoins desdites commandes. Conformément à la Réglementation française et la *Réglementation Générale Pour la Protection des Données* (RGPD) qui est applicable à ces fichiers, le **client** peut s'opposer à la communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de **Rémi LEVY** en adressant un simple mail.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le **client** et **Rémi LEVY**, gardent la pleine propriété intellectuelle de leur propre documentation. Ni l'une ni l'autre des parties, ni l'un des acteurs de l'opération, ne peut l'utiliser autrement que pour l'application faisant l'objet même de l'opération. Cette documentation ne peut être utilisée qu'après accord de la partie propriétaire. Toutefois, **Rémi LEVY** se réserve le droit d'utiliser pour une autre opération les documents qu'ils ont produit sans identification de destinataires précédents.

LOI APPLICABLE

Ces Conditions Générales et tous les rapports entre **Rémi LEVY** et le **client** relèvent de la Loi française. Le fait pour **Rémi LEVY** de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Tours sera seul compétent pour régler le litige, quel que soit le siège ou la résidence du **client** nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par **Rémi LEVY** à son siège social, 2, rue Françoise Giroud, 37100 PARIS

Tours, le 19 novembre 2021

Rémi LEVY

